

CABINET DU RECTEUR

CAB/10-499-40 du 28/06/10

MISSION D'INSERTION : PLAN D'ACTION ACADEMIQUE ET APPEL A PROJETS - ANNEE SCOLAIRE 2010-2011

Références : Loi d'orientation - avril 2005 / Programmation 2007/2013 du Fonds Social Européen - Objectif 3 - Axe 3 Mesure 4 / Programme Nouvelles Chances - B.O. du 27-05-1999 / Cahiers des charges des actions de prévention des ruptures, des actions de remotivation, et des actions de qualification - BA n 124, octobre 2003 - BA n 401 et n 408, octobre et décembre 2007 / Projets Annuels de Performance Académique (PAPA) / BA spécial MGI n 175 du 20 novembre 2006 / Instruction interministérielle du 22 avril 2009 relative à la prévention du décrochage scolaire et à l'accompagnement des jeunes sortant sans diplôme du système scolaire / Prévention du décrochage scolaire - BO n 23 du 4 juin 2009 / Note BA n 473 du 9/11/2009 : prévention du décrochage scolaire - Tableaux de bord / Convention régionale de coopération académie / Région PACA / association régionale des missions locales - 18 janvier 2010 / Circulaire du 16-3- 2010 - BO n 11 du 18 mars 2010 : Préparation de la rentrée 2010 / Projet d'académie 2007-2010 / Projet 2011-2014 (en cours d'élaboration)

Destinataires : Tous destinataires

Affaire suivie par : Mme BRUGUIERE - Tel : 04 42 91 70 20 - Fax : 04 42 91 70 01

LE PLAN D'ACTION ACADEMIQUE

I - Le contexte national et européen

Depuis 1989, et conformément aux priorités européennes, le ministère de l'éducation nationale s'est fixé pour objectif d'amener la totalité d'une classe d'âge à, au moins, une qualification reconnue de niveau V. Plus de 6% d'une classe d'âge sortant encore sans qualification, cet objectif a été réaffirmé par la loi d'orientation de 2005.

Pour atteindre cet objectif, le ministère a mis en place la Mission Générale d'Insertion des établissements (MGI) qui vise, en offrant des solutions individualisées, à prévenir les abandons et à accompagner vers la certification professionnelle les élèves en risque de sortie ou sortant sans qualification de la scolarité obligatoire.

Afin de renforcer le rôle de la M.G.I., il a élaboré le programme Nouvelles Chances, permettant de développer des parcours personnalisés adaptés aux jeunes les plus en difficulté au sein des collèges et des lycées.

Certains de ces dispositifs ont reçu le soutien du Conseil régional et du Fonds Social Européen.

En avril 2009, l'instruction interministérielle (Travail, Education Nationale, Politique de la ville, Haut Commissariat à la jeunesse) a fait de la prévention du décrochage scolaire et de l'accompagnement des élèves sortant sans qualification du système scolaire une priorité majeure, confirmée, plus récemment encore, dans la **circulaire Préparation de la rentrée 2010** :

parmi les cinq principes directeurs retenus, le deuxième « **Personnaliser les parcours scolaires** » met l'accent sur la nécessité de renforcer les dispositifs d'aide et d'accompagnement personnalisés, de lutter contre le décrochage, de favoriser un meilleur accès des élèves issus des milieux socialement défavorisés à des parcours de réussite et d'excellence et de soutenir les élèves en grande difficulté en dialoguant avec les familles .

II - Le contexte académique

II- 1 - les données à prendre en compte :

- Le nombre **estimé** de sortants sans qualification (niveaux V bis et VI) pour l'académie, selon les données de la Direction de l'Evaluation et de la Prospective du ministère, a diminué mais il reste encore important :
 - en 1999 : 2677 élèves - en 2001 : 2419 élèves
 - en 2002 : 2383 - en 2003 : 2174
 - en 2004 : 1831 – en 2005 : 1806 (soit 5.1% pour 5.5% France métropolitaine)
 - en 2006 : 2 247 soit 5.9% (pour 2006, l'estimation est provisoire car l'utilisation du nouveau système d'information sur les apprentis (SIFA) a perturbé la continuité de l'historique.
 - en 2007 : 1816 élèves (soit 4.8% pour 5.6 France métropolitaine)
- **Un public scolaire fragile** doit particulièrement attirer l'attention des équipes éducatives qui demeurent responsables du devenir des élèves :
 - les élèves qui vont sortir en juin 2010 de 3^{ème} d'insertion (736) et de 3^{ème} Segpa (974)
 - les élèves non francophones nouvellement arrivés en France : 718 élèves dans le 2nd degré
 - les collégiens qui ont au minimum deux ans de retard : 2.7 % des élèves de 4^{ème} (943 élèves)
 - 3.4% de 3^{ème} générale (1164 élèves)
 - les élèves qui sont sortis de la base académique entre octobre 2009 et mars 2010 : 1538 élèves, hors SEGPA, (pour 1513 l'année précédente pour la même période) dont 339 élèves sortis du cycle général et 827 du cycle professionnel.
 - (Source DAEC – mars 2010)
 - les doublants de 2^{nde} générale et technologique : 3266 élèves

En PACA où le taux de chômage est supérieur à celui de la France métropolitaine - 11.2% pour 9.5% (Source INSEE – *Taux de chômage localisés -Estimations provisoires au 1^{er} trimestre 2010*)

l'insertion professionnelle est encore plus difficile pour les jeunes : le nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans inscrits en catégorie ABC (demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ou exerçant une activité réduite) présente une tendance annuelle de +12%.

De 2007 à 2009, la demande d'emploi de longue durée (plus d'un an) des jeunes 20/24 ans a augmenté de 47% - Source : STMT-Pôle emploi/DIRECCTE-SEPES).

L'enquête IVA 2009 (Insertion dans la Vie Active) pour les sortants de juin 2008 confirme ce difficile accès à l'emploi : enquêtés 7 mois après leur sortie, 31.7% sont en activité, 16.7% en adaptation à l'emploi.

II - 2 - Une politique académique à intensifier, d'une part en conjuguant les réponses structurelles dans le cadre de la démarche de plan stratégique au niveau des bassins de formation (CAP accueillant prioritairement les élèves de SEGPA et de 3^{ème} d'insertion) et les actions conjoncturelles (actions de lutte contre la déscolarisation et actions de qualification), d'autre part en s'appuyant sur la réforme des lycées (accompagnement personnalisé en LP et LGT) et sur les nouveaux dispositifs mis en œuvre (internats d'excellence et programme CLAIR notamment « Collèges, Lycées, Ambition, Innovation pour la réussite »)

Ces préoccupations sont au cœur du projet d'académie et des **Projets Annuels de Performance Académique (PAPA)** que chaque établissement doit décliner en PAPet (Projet Annuel de Performance de l'Etablissement).

Les objectifs des PAPA :

- **conduire le maximum d'élèves au niveau de compétences attendues en fin de scolarité et à l'obtention des diplômes correspondants**

Indicateurs :

- passer de 4.8% de sorties sans qualification en 2007 à 3.3% en 2011

- **diversifier les modalités de la formation professionnelle**

Indicateurs :

- améliorer le taux d'accès à la formation professionnelle et à la qualification des élèves de SEGPA et de 3^{ème} d'insertion : en 2011, 80% de l'effectif et 60% de réussite au diplôme
- conduire 82% des jeunes pris en charge par la MGI à des poursuites d'études

- **favoriser la poursuite d'études ou l'insertion professionnelle des jeunes à l'issue de leur scolarité secondaire**

Indicateurs :

- diminuer de 2% par an les taux de redoublement de seconde (flux constaté à la rentrée 2009 : 13.9%, pour 14.2% R 2008 et 16% R2007)
- augmenter chaque année l'offre de formation professionnelle en CAP : ainsi, pour la rentrée 2010, en accompagnement de la rénovation de la voie professionnelle c'est 169 places en première année de CAP qui ont été créées.

III - Le plan d'action

Pour atteindre les objectifs ambitieux des PAPA, nous possédons les outils et avons expérimenté les démarches permettant de traiter les sorties sans qualification : nous devons mettre en place une stratégie permettant de mieux repérer et évaluer la population cible de notre action et y consacrer les moyens correspondants :

Orienté prioritairement sur l'accès, direct ou différé, des élèves les plus fragiles vers la qualification professionnelle, le plan d'action s'organise autour de trois axes, en liaison avec nos partenaires : entreprises, Région, missions locales, CFA, chambre des métiers, associations socio-éducatives, P.J.J...

Axe 1 - Prévenir les ruptures scolaires

Trois types de publics sont prioritairement concernés :

- les collégiens en difficulté scolaire, démotivés, plus ou moins absentéistes, en risque de déscolarisation,
- les collégiens dont les comportements manifestent un rejet évident de l'institution scolaire,
- les élèves des lycées professionnels - de CAP particulièrement - et des classes de seconde des lycées généraux et technologiques qui, par un absentéisme croissant ou l'abandon de leur scolarité, encourent le risque d'une exclusion sociale et professionnelle.

Les actions :

- étendre l'expérimentation, mise en œuvre en 2009/2010 dans 12 lycées professionnels, dont le bilan établi début juin met en évidence la pertinence de l'accompagnement personnalisé, dès l'accueil : chaque établissement a atteint l'objectif fixé de diminuer de 50% les abandons.
- améliorer le repérage des décrocheurs de la formation initiale : cette amélioration nécessite une mobilisation accrue des établissements ; celle-ci sera appuyée par l'action expérimentale conduite par le SAIO dans le cadre de l'appel à projets du HCJ
 - action visant la mise en relation des bases de données et l'organisation des collaborations entre institutions - et par la mise en œuvre de la convention académie - Conseil Régional - association régionale des missions locales.
- organiser avec les inspecteurs d'académie DSDEN l'accueil des jeunes sans affectation, en juin-juillet et dès la rentrée scolaire, afin de trouver pour chacun d'entre eux une solution satisfaisante pour l'année 2010-2011.
- développer les observatoires de prévention des ruptures dans les EPLE afin de repérer les élèves en difficulté, caractériser les causes de leurs difficultés, conduire des entretiens individuels pour permettre à l'élève, reconnu comme un interlocuteur à part entière, de s'engager dans la recherche d'une solution et identifier ensuite avec l'élève et sa famille, la réponse la plus adaptée : interne à l'établissement chaque fois que possible, ou externe, lorsque les solutions pédagogiques adaptées mises en œuvre par l'établissement ont échoué :
parcours personnalisé ou accueil spécifique temporaire dans un dispositif relais ou parcours sur une plate-forme hors l'école :
en étroite liaison avec les observatoires, trois plates-formes d'accueil, d'écoute et d'accompagnement vers la qualification, sont expérimentées depuis janvier 2010, portées conjointement par la Mission Locale de Marseille et la Mission d'insertion de l'académie d'Aix-Marseille, elles constituent une réponse complémentaire aux dispositifs de droit commun.

- faire fonctionner l'observatoire de prévention des ruptures dans chaque bassin de formation, ouvert à nos partenaires des politiques publiques, afin de :
- prévenir les ruptures et connaître le devenir des sortants, en réseau avec l'environnement (CFA, Missions locales, MFR ...), accompagner vers une formation
- établir un tableau de bord du suivi des sortants et des élèves traités par les observatoires des EPLE .

Les observatoires des ruptures, tant au niveau de l'EPLE que du bassin, centrés sur le double objectif de prévention et de remédiation, doivent également avoir une fonction de régulation :

la prise en charge par les personnels Mission d'insertion et Nouvelles Chances ne saurait être une voie d'orientation.

Axe 2 - Mettre en œuvre des passerelles pour diversifier l'accès à une formation professionnelle:

- **des parcours de formation personnalisés pour les élèves de CAP ou BEP** exposés au risque de sortie prématurée, pour les accompagner vers une solution réalisable de formation professionnelle, en LP ou en CFA ou dans une action du PRF, avec lesquels des actions de liaison doivent être recherchées.
- **des modules passerelles, personnalisés, pour les élèves de seconde de LGT** qui donnent des signes d'inadaptation importante à la voie générale et technologique, afin de les préparer à une réorientation en LP vers le baccalauréat professionnel en 3 ans.
- des **Modules de réparation de l'examen par alternance** pour les élèves ayant échoué deux fois à un baccalauréat technologique ou professionnel.
- **les CAP Nouvelles Chances pour les sortants du système éducatif**, pour lesquels il n'y a pas de solution de formation professionnelle dans le cadre des structures existantes.

Ces CAP visent deux objectifs :

- dans un premier temps, aider les jeunes à identifier, de façon réaliste, le CAP à préparer
- les accompagner vers la qualification : préparer les domaines généraux du CAP ou le CFG et commencer, en partenariat avec les entreprises, la formation professionnelle. A l'issue de cette première phase de formation, accompagner les jeunes dans la poursuite de leur formation selon les modalités les mieux adaptées à leur situation : en LP, dans une action du PRF, en CFA...

Ces actions conjoncturelles, avec financement spécifique de la MGI, répondent à des besoins identifiés au niveau des bassins de formation : **l'appel à projets**, dont le principe est présenté ci-après avec le dossier à établir pour 2010-2011, est l'un des outils de mise en œuvre du plan d'action.

Axe 3 - Mettre en oeuvre des cursus qualifiants, adaptés à la diversité des situations des jeunes de plus de 16 ans, et des formations complémentaires :

Ces formations sont financées par la dotation horaire globale des établissements :

les CAP à modalités pédagogiques adaptées accueillant prioritairement les élèves sortants de SEGPA et de 3^{ème} d'insertion

IV - Organisation du dispositif de la mission d'insertion

Dans le cadre des priorités académiques, le recteur définit le programme d'action de la mission insertion ainsi que la place et le rôle des différents acteurs.

Le pilotage académique est assuré sous l'autorité du recteur par le chargé de mission académique, en liaison avec les inspecteurs d'académie DSDEN.

La commission académique insertion, présidée par le recteur, organise l'accueil des jeunes sans solution, arrête le programme des actions, et notamment les actions cofinancées par le FSE, et organise leur suivi et leur évaluation.

Au sein des bassins de formation les personnels de la Mission d'insertion apportent, en liaison avec l'ensemble des acteurs du système éducatif, une aide technique aux établissements pour la définition des actions, leur mise en œuvre et leur suivi.

Un bilan sera établi à la fin de chaque année scolaire permettant d'évaluer les progrès accomplis au regard des objectifs assignés par le PAPA et d'en tirer les conséquences quant à la mise en œuvre de la politique académique.

L'APPEL A PROJETS

LE PRINCIPE :

Les établissements font remonter l'ensemble de leur projet d'actions concernant les trois axes présentés ci-dessus.

- Chaque EPLE remplit le dossier appel à projet constitué d'une ou plusieurs actions
- - Le dossier est adressé au rectorat (Mission insertion et DOS) qui envoie un accusé de réception au chef d'établissement porteur du projet.
- La commission académique Insertion se réunit pour déterminer, sur la base des fiches d'instruction, le programme d'action de la MGI par année civile.
- Tout projet étudié en commission fait l'objet d'une notification de la DOS du rectorat.

Signataire : Jean-Paul de GAUDEMAR, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités



Rectorat

Cabinet du recteur

Mission insertion

Dossier suivi par

Joëlle Bruguère

Téléphone

04 42 91 70 20

Fax :

04 42 91 70 01

Mel :

joëlle.bruguere@ac-aix-marseille.fr

DOS

Christiane Richaud

Téléphone

04 42 91 71 61

Fax :

04 42 91 70 04

Mel :

christiane.richaud@ac-aix-marseille.fr

Place Lucien Paye

13621 Aix-en-Provence cedex 1

**ACTIONS CONJONCTURELLES DE LA MISSION
INSERTION :**

DOSSIER D'APPEL A PROJETS

ANNEE SCOLAIRE 2010 - 2011

PROJET : Intitulé

.....

ACTION :

Date de début : 01/09/2010 - .Date de fin : 31/12/2010

BASSIN :

EPLÉ :

Adresse :

Tél/ :

Fax/ :

Mel/ :

A retourner par courrier en 2 exemplaires à :

Joëlle Bruguère – cabinet du Recteur

Christiane Richaud – DOS LP – Mission insertion

Place Lucien Paye 13621 – Aix-en-Provence – cedex 1



I – DESCRIPTION DE L’ACTION :

➤ **Objectifs :**.....
.....
.....

➤ **Organisation de la formation EN EPLE :**

Nombre de semaines prévues :.....

phase d'accueil : positionnement – bilan des acquis

modalités et outils :
.....
.....
.....

Modules de formation :

Expression communication.....

Histoire-géographie.....

Maths - sciences.....

Vie sociale et professionnelle.....

Autre.....

Soitheures hebdomadaires

mise en œuvre de la démarche portefeuille de compétences :

Modalités collectives et / ou individuelles :
.....
.....
.....

➤ **Organisation de la formation en entreprise :**

objectifs :.....
.....

nombre de semaines

périodicité de l’alternance

Modalités de l’articulation alternance / apprentissages des compétences de base

.....
.....

II – INDICATEURS DU PROJET :

➤ *indicateurs de réalisation:*

- Public :
 - nombre de bénéficiaires total :.....
 - nombre de filles :.....Nombre de garçons :.....
 - âge moyen :.....

- Coordination de la formation :
 - animateur insertion de Bassin
 - formateur – animateur

➤ *indicateurs de résultats :*

- Au niveau de l'élève :
 - . remotivation :.....
 - . assiduité :.....
 - . construction d'un projet professionnel :.....
 - . accès à une formation qualifiante :.....
 - . acquisition de compétences :.....

- Au niveau de l'établissement :
 - . implication de l'équipe et des partenaires :
 -
 -

- Avis de l'animateur insertion de bassin :.....
-

Date :

Signature du chef d'établissement :

Cachet de l'établissement :